



AIDE AUX VACCINS FCO 3 ET FCO 8

RÉGLEMENT

La Communauté de communes du Trièves (CCT) souhaite venir en aide aux éleveurs dans le contexte de la crise sanitaire FCO.

La CCT a délibéré le 17/03/25 en faveur d'apporter son soutien financier à la campagne de vaccination 2025 pour la FCO3 et la FCO8 pour les éleveurs ovins, bovins et caprins. Ce dispositif d'aide est pris en application du régime d'aides exempté n° SA.108469.

Conditions de recevabilité de la candidature :

- Être chef d'exploitation agricole ou cotisant solidaire au titre de la mutualité sociale agricole
- Avoir son siège d'exploitation sur le territoire du Trièves au moment de l'envoi de la demande

Enveloppe totale disponible : 15 000 €

Taux de subvention : entre 20% et 50% du coût de la vaccination hors taxes

Modalités de sélection et du calcul de l'aide :

- 1) Les demandes seront reçues jusqu'au mardi 15 juillet 2025 inclus.
- 2) Un accusé de réception de la demande sera envoyé par la CCT au demandeur, par mail, dans un délai de 15 jours.
- 3) Une commission d'examen des dossiers, pour calcul de l'aide allouée par dossier, sera réunie courant août 2025.
- 4) Un courrier de confirmation sera envoyé aux demandeurs précisant le montant alloué avant le 30 septembre.

Versement de la subvention :

Sous réserve de transmission des pièces nécessaires (RIB et attestation MSA), la subvention sera versée avant fin novembre 2025. Dans le cas contraire, le porteur de projet sera informé de la nouvelle date de versement de la subvention.

Date limite de réponse :

Le 15/07/25, 17h en renvoyant le dossier de demande ci-joint, avec les pièces jointes, complété par mail à l.scrimgeour@cdctrieves.fr ou par courrier à l'adresse Communauté de communes du Trièves – service agriculture – 50 rue de la Poste 38930 Clelles

Pour toutes demandes de précisions, vous pouvez contacter Laurie Scrimgeour, chargée de mission agriculture à la CCT, au 07 57 08 95 49.



AIDE AUX VACCINS FCO 3 ET FCO 8

DOSSIER DE DEMANDE

Date limite de réponse :

Le 15/07/25, 17h en renvoyant ce formulaire complété par mail à l.scrimgeour@cdctrieves.fr ou par courrier à l'adresse : Communauté de communes du Trièves – service agriculture – 50 rue de la Poste 38930 Clelles

Pour toutes demandes de précisions, vous pouvez contacter Laurie Scrimgeour, chargée de mission agriculture à la CCT, au 07 57 08 95 49.

Présentation de la structure

Nom de l'exploitation agricole :

Nom du dirigeant :

Adresse :

Tel :

Mail :

SIRET :

Sollicite l'aide de la Communauté de Communes pour la prise en charge partielle du coût des vaccins FCO 3 et/ou 8 achetés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2025 pour les troupeaux ovins, bovins et caprins

Autorise la Communauté de Communes du Trièves (CCT) à communiquer avec les autres financeurs publics, le cas échéant, pour vérifier que le montant d'aides reçues ne dépasse pas 100% du coût des vaccins hors taxes

Pièces à fournir

Factures du/des vaccins couvrant la vaccination FCO 3 et/ou 8 et datée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2025

Attestation MSA

RIB